

N° 24/2023

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 06/06/2023

ID : 073-217302298-20230602-242023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	13
- absents	01
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **02 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaient présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - GIRAUX Morgane CHEVILLAT Sébastien - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - TCHERKASSOF Anna

Date de la convocation :
29/05/2023

Date d'affichage :
29/05/2023

Absents (excusés) : BERNARD Cécilia

Secrétaire : PEYLIN Jean-Paul

OBJET

**Convention de
maîtrise d'ouvrage
déléguée**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le contexte du projet d'aménagement d'une voie cyclable sur le territoire des communes de LES ECHELLES et de SAINT-CHRISTOPHE-LA-GROTTE en prolongement du tracé isérois récemment aménagé depuis Saint-Joseph-de-Rivière à Entre-Deux-Guiers. Mme le Maire fait lecture du projet de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'aménagement de l'itinéraire véloroute « Via Chartreuse » en Savoie à l'assemblée entre le Syndicat Intercommunal des Sports (SIS) et les communes de Les Echelles et Saint-Christophe-la-Grotte.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'aménagement de l'itinéraire véloroute « Via Chartreuse » en Savoie, tel que proposé par le Syndicat des Sports
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Syndicat Intercommunal des Sports ainsi que tous autres documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA :

le secrétaire de séance, Jean-Paul PEYLIN :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 06/06/2023 et publication ou notification du 06/06/2023



N° 23/2023

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 06/06/2023

ID : 073-217302298-20230602-232023-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	13
- absents	01
- exclus	00

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **02 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux juin à 19h00,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Etaients présents : BARRIER Pierre - BOTTA Laurette - CHAVAND Christelle - GIRAUX Morgane CHEVILLAT Sébastien - MASSA Laurent - JARRIN Mathéo - PEYLIN Jean-Paul - PEYLIN Thomas - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - TCHERKASSOF Anna

Absents (excusés) : BERNARD Cécilia

Secrétaire : PEYLIN Jean-Paul

Date de la convocation :
29/05/2023

Date d'affichage :
29/05/2023

OBJET

**Subvention FNACA
2023**

Mme Le maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier de demande de subvention de la FNACA LES ECHELLES.

Après plusieurs échanges, il est proposé une subvention de 100€.
Cette subvention est soumise au vote.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 100€ à la FNACA Les Echelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire, Laurette BOTTA :

le secrétaire de séance, Jean-Paul PEYLIN :



Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 06/06/2023
et publication ou notification du
06/06/2023